

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 10 (1918)  
**Heft:** 11

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE

## SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an  
Pour l'Etranger: Port en sus  
Abonnem. postal, 2) cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne  
Téléphone 3168 o o o Kapellenstrasse 8 o o o Compte de chèques N° III 1366  
Parait tous les mois

Expédition et administration: o  
Imprim. de l'Union, Berne  
o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

### SOMMAIRE:

	Pages		Pages
1. Pour un organe syndical unique en Suisse romande . . . . .	77	5. Société coopérative suisse pour la culture maraichère . . . . .	80
2. Questions économiques . . . . .	78	6. Mouvement coopératif . . . . .	81
3. Les offices de salaires . . . . .	79	7. Action de secours aux chômeurs . . . . .	81
4. Une grève d'employés de banques . . . . .	79	8. Dans les fédérations syndicales . . . . .	83
		9. Mouvement syndical international . . . . .	84

### Pour un organe syndical unique en Suisse romande

De tous les moyens d'éducation populaire, le journal est certainement le plus puissant. On ne conçoit pas de grands mouvements d'idée sans l'appui d'une presse bien organisée. Ceux qui de tout temps, depuis l'invention de l'imprimerie, ont voulu gagner l'opinion publique à leurs idées, se sont servis de cette arme.

Les courants d'opinion les plus justes, les plus altruistes, les plus vrais ont trop souvent de la peine à pénétrer les masses, parce que ceux qui les professent n'ont pas toujours l'avantage de posséder un organe suffisamment répandu.

Pour s'en convaincre, il faut voir ce qui se passe autour de nous! Pourquoi le mouvement ouvrier est-il puissant dans telle région, dans telle ville, alors qu'ailleurs il est d'une faiblesse extrême, malgré un développement industriel identique? C'est que l'on a travaillé ici avec méthode et persévérance, tandis que là, ces qualités firent défaut. Ici, l'on a su créer immédiatement un organe socialiste que tous les militants s'évertuèrent à répandre au prix de très grands sacrifices; tandis qu'ailleurs on lança trop vite le manche après la cognée. Le tirage d'un journal politique indique le degré de puissance du parti qui le possède; ceci s'applique particulièrement à la presse ouvrière.

Un des premiers gestes des organisations syndicales à leurs débuts, fut de créer un lien par la publication d'un journal, que chaque adhérent devait recevoir gratuitement. Il était destiné à renseigner le syndiqué sur les principaux événements de son organisation; l'encourager à contribuer à son développement; l'instruire sur le grand mouvement de solidarité ouvrière; expliquer les phénomènes sociaux et lui donner ainsi, par ce moyen, une conscience de classe. Ce but a-t-il toujours été atteint? Personne n'oserait le prétendre. Tous les comités centraux se plaignent

de ne pouvoir vouer à la rédaction de leurs journaux, le temps nécessaire. Les secrétaires sont partout surchargés de besogne. Obligés de parcourir le pays et répondre au plus pressé, leur travail rédactionnel en souffre et l'excellent outil que devrait être le journal, manque ainsi son but.

Mais, la situation s'aggrave encore en Suisse romande par le fait que les fédérations ne peuvent pas toutes mettre à la disposition de leurs collègues de langue française, un journal complètement rédigé en cette langue. La plupart éditent des journaux en allemand et réservent quelques colonnes de texte français pour les communications à faire aux syndiqués romands. Il ne peut être question, dans ces conditions, de parler d'éducation et le mouvement ouvrier romand en pâtit, personne ne le contestera.

Il faut donc réagir, et en Suisse romande particulièrement, parce que c'est là que le plus grand effort doit être donné en ce moment pour créer un mouvement sérieux et bien uni. Il faut la sortir de son isolement et y former des cohortes syndicales instruites et conscientes de leurs tâches. On n'y parviendra que par un travail d'éducation méthodiquement organisé dont le journal serait la base.

Trop d'efforts sont actuellement dispersés sans profit. La Suisse romande ne manque pas de militants capables de donner à un journal une grande variété d'articles intéressants et instructifs.

Un journal bien fait serait apprécié par ceux auxquels il est destiné; c'est bien ce que l'on doit rechercher en premier lieu. Que les satisfaits songent à ceux qui reçoivent un journal avec trois quarts de texte allemand et dont les quelques lignes françaises ne sont souvent qu'une mauvaise traduction de l'allemand ou une copie prise au hasard dans un autre organe; quand ce n'est pas un simple procès verbal succinct d'une délibération de Comité central. La solidarité